

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

28 novembre 2016
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Quinzième Assemblée

Santiago, 28 novembre-1^{er} décembre 2016

Point 15 de l'ordre du jour provisoire révisé

Dates, durée, lieu et présidence de la seizième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de la seizième Assemblée

Coûts estimatifs de la seizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Note du secrétariat

1. La quinzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, a décidé que la seizième Assemblée des États parties à la Convention se tiendrait à Vienne (Autriche), la semaine du 18 décembre 2017.
2. Le présent document est soumis en application de la décision susmentionnée. Il y est indiqué que les coûts estimatifs des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de l'Assemblée s'élèvent à 503 800 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de l'Assemblée, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
3. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, « les coûts des Assemblées ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la ... Convention participant à ces assemblées ... selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies ».
4. Sachant que les préparatifs de la seizième Assemblée supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite Assemblée ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que les États parties, à leur quinzième Assemblée, auront accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.

GE.16-20906 (F) 161216 161216



* 1 6 2 0 9 0 6 *

Merci de recycler



5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

Nom de la session : Seizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
Vienne (Autriche), 18-22 décembre 2017

(En dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Services des séances</i>	<i>Documents à établir avant la session</i>	<i>Documents à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documents à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service de séances	138 500							138 500
Traduction, reproduction et distribution		275 100	5 800		12 500			293 400
Services d'appui ¹						14 800		14 800
Divers ²							46 900	46 900
Total	138 500	275 100	5 800		12 500	14 800	46 900	493 600

* au taux de USD 1 = CHF 0,986.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	493 600
B.	Coûts divers	
1.	Équipement et fournitures	2 000
2.	Frais de voyage pour le personnel de l'ONU en poste à Genève (2 fonctionnaires (2 x 10 jours))	7 000
	Sous-total	9 000
	Coûts d'appui au programme, de 13 % de B	1 200
	Sous-total B	10 200
	Total général (arrondi) A+B	503 800